

Bon de commande Bac bio

Je souhaite commander un bac marron de 240 litres au prix unitaire de 51 € auprès de la Communauté d'Agglomération de Vesoul.

> Nom* :

> Prénom* :

> Adresse* :

> Téléphone* :

Commune* :

- Frotey-lès-Vesoul
- Quincey
- Navenne
- Noidans-lès-Vesoul
- Vesoul

* renseignements obligatoires

Règlement par chèque à l'ordre du **trésor public**.

Le bon de commande et le chèque sont à adresser à :

Communauté d'Agglomération de Vesoul
9 rue des casernes
70000 Vesoul



À vos bacs...



Si vous souhaitez bénéficier du ramassage en porte à porte, il vous faudra acquérir un **bac « bio »**.



Il s'agit d'un bac marron normalisé de 240 litres, conçu pour stocker dans de bonnes conditions les bio-déchets.

Ces bacs, équipés de systèmes de récupération des jus, d'aérations latérales et de ventilation haute permettent :

- **l'oxygénation des déchets**, limitant ainsi la formation de mauvaises odeurs dues à une fermentation anaérobie (sans oxygène),
- **l'évaporation de l'eau** contenue dans la matière organique réduisant ainsi le volume et la masse des bio-déchets.



La collecte des déchets verts a lieu **de mi-avril à mi-novembre**

Reportez-vous au calendrier de collecte de votre commune pour connaître les jours de ramassage.

Charte de bonne utilisation

Les déchets verts acceptés :

- les tontes de gazon,
- les tailles de haies et d'arbustes,
- les feuilles mortes et tiges fanées,
- les résidus d'élagages ($\emptyset < 5$ cm).

 Les branches dépassant du bac ne seront pas acceptées ni les déchets déposés à côté du bac.

 Ne pas utiliser les bacs réservés aux ordures ménagères ou au tri sélectif, ni de sacs en plastique.

 En cas de contenu trop lourd ou inadapté (gravats, terre...), la CAV se réserve le droit de ne pas collecter votre bac marron.

Les déchets verts non acceptés dans le bac peuvent être déposés en déchetteries.



Pour tout renseignement, contactez le service collecte au : **03 84 68 45 17**
collecte@vesoul.fr

et consultez notre site : **Vesoul.fr**

Le compostage domestique

Que faire des feuilles mortes ? des épluchures de légumes ? des tontes de gazon ?

> **du compost !** Le compost est un très bon engrais qui nourrit la terre et les plantes.



Que pouvons-nous composter ?

- **Les déchets de cuisine** : épluchures, restes de repas (sauf os et viande), coquilles d'oeufs écrasées, marcs de café, thé avec filtre.
- **Les déchets de jardin** : feuilles mortes, gazon, taille des haies, aiguilles de pin, fleurs fanées.
- **En quantité limitée** : cendres de bois, copeaux de sciure non traités, papiers et cartons non imprimés.

Le compost comment ça marche ?

Il s'agit d'un processus naturel qui fonctionne comme un micro-écosystème : les micro-organismes (champignons, bactéries...) décomposent la matière organique (feuilles mortes, branchages, herbes...) en présence d'eau et d'oxygène.

Le compost peut être réalisé en tas ou dans un composteur.

Pour bien composter :

- Mélanger les différentes catégories de déchets.
- Aérer et brasser pour fournir en oxygène les micro-organismes.
- Surveiller l'humidité : arroser quand c'est trop sec et assécher au soleil quand c'est trop humide.

Comment obtenir un composteur ?

La CAV propose des modèles de composteurs en bois gratuits. Faites votre demande à la Maison de l'environnement. **Contact : 03 84 75 59 15**

Les déchetteries

Deux déchetteries sont à votre disposition dans la CAV pour déposer vos déchets verts. Ce dépôt est gratuit pour les particuliers.

Déchetterie de Vaivre - Pusey

Rue du Bois Mourlot – 70000 Pusey
03 84 76 02 11

- Horaires d'été, du 1^{er} mars au 31 octobre
du lundi au samedi: 8 h 30 – 12 h / 14 h – 18 h
- Horaires d'hiver, du 1^{er} novembre au 28 février
du lundi au samedi : 8 h 30 – 12 h / 14 h – 16 h 30

Déchetterie de Quincey

Route de La Demie – 70000 Quincey
03 84 75 43 05

- Horaires d'été, du 1^{er} mars au 31 octobre
du mardi au vendredi : 8 h 30 – 12 h / 14 h – 18 h
le samedi : 8 h 30 – 12 h / 14 h – 17 h 30
- Horaires d'hiver, du 1^{er} novembre au 28 février
du mardi au samedi : 8 h 30 – 12 h / 14 h – 16 h 30



Déposés en déchetterie, vos déchets sont acheminés vers une plate-forme de compostage à Montigny-lès-Vesoul où ils sont broyés, mis en andains et retournés régulièrement jusqu'à obtention d'un compost.



● zone de collecte des déchets verts en porte à porte dans l'agglomération de Vesoul

